



La prochaine vague

*Plan stratégique
de la Sécurité maritime*

2003-2010

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Transports du Canada (2003)

Le ministère des Transports du Canada autorise la copie et/ou la reproduction du contenu de la présente publication en totalité ou en partie à condition qu'on lui en attribue la pleine reconnaissance et que le matériel soit reproduit avec exactitude. Malgré cette autorisation, le ministère des Transports du Canada ne pourra être tenu responsable de la façon dont les renseignements sont présentés ni des interprétations qui pourraient en être faites.

Cette publication est également disponible en direct à l'adresse suivante : www.tc.gc.ca/securitemaritime/menu.htm

Cat. : T31-126/2003

ISBN : 0-662-67748-X

SGDDI : n° 317385



La prochaine vague

*Plan stratégique de la Sécurité maritime
2003-2010*

Table des matières

Message du Ministre	5
Avant-propos du directeur général	6
Introduction	7
Notre rôle	8
Notre vision	8
Notre mission	8
Nos valeurs	9
Culture de la sécurité	9
Analyse environnementale	10
Environnement interne	10
Environnement externe	11
Objectifs stratégiques et résultats	12
Obtenir des résultats	17
Modèle logique de la Sécurité maritime (tableau 1)	18

Message du Ministre



On a reconnu depuis longtemps que le secteur maritime constituait un élément vital du réseau de transport du Canada et de l'économie du pays. Son exploitation sécuritaire et sûre revêtra toujours une importance capitale, tant dans le transport de passagers que de biens.

Le 25 février 2003, j'ai publié *Droit devant – Une vision pour les transports au Canada*, un document qui se veut le cadre du réseau de transport pour la prochaine décennie et au-delà. L'appui au processus de planification stratégique au sein de Transports Canada ne constitue qu'un des engagements que j'ai pris dans cette publication. Cela dit, je suis fier de présenter *La prochaine vague*, le plan stratégique de la Sécurité maritime 2003-2010 de Transports Canada.

La prochaine vague continue l'orientation stratégique présentée dans le document précédent, *Cap sur l'avenir de 1997 à 2002*, et jette les bases du programme de la Sécurité maritime pour les années à venir. Ce nouveau plan vient soutenir les engagements pris dans *Droit devant*, et présente les stratégies globales visant à promouvoir une culture de sécurité plus solide dans le milieu maritime à l'échelle nationale et internationale.

Transports Canada continuera de travailler en partenariat avec les intervenants de l'industrie maritime en vue de favoriser un réseau de transport maritime au Canada qui soit plus sécuritaire et plus sûr, et de réaliser la vision véhiculée dans *Droit devant – Une vision pour les transports au Canada*.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Collenette'.

L'hon. David M. Collenette, C.P., député
Ministre des Transports

Avant-propos du directeur général

L'un des engagements dans *Droit devant – Une vision pour les transports au Canada* était que la Sécurité maritime expose ses priorités stratégiques dans un nouveau document de planification. Comme vous le savez sans doute, le plan stratégique initial de la Sécurité maritime, intitulé *Cap sur l'avenir de 1997 à 2002*, est arrivé à terme à la fin de la dernière année. La promulgation de la version modifiée de la Loi sur la marine marchande du Canada, en novembre 2001, constitue l'une des grandes réalisations de ce plan.

L'orientation stratégique présentée dans *Cap sur l'avenir* demeure d'actualité, mais le Comité de la haute direction de la Sécurité maritime a jugé utile de se livrer à un examen du processus de planification stratégique afin d'élaborer un nouveau plan qui tiendra compte de l'industrie maritime moderne et qui respectera les priorités et les initiatives continues de la Sécurité maritime. Une séance de planification organisée à l'automne 2002 a donné le coup d'envoi au processus de revitalisation. À l'issue de la séance, on a élaboré un plan provisoire. Par la suite, grâce à la collaboration et aux efforts du personnel de la Sécurité maritime, on a articulé le plan stratégique intitulé *La prochaine vague – Plan stratégique de la Sécurité maritime 2003-2010*, qui jette les bases du programme de la Sécurité maritime au cours des prochaines années.

Pourquoi *La prochaine vague*? D'abord, il y a l'association évidente avec l'océan, qui est au cœur de notre industrie. Ensuite, à l'instar des vagues qui déferlent sur le rivage, notre engagement à l'égard de la sécurité de l'industrie maritime est soutenu et permanent. Enfin, l'adjectif « prochaine » signifie qu'il ne s'agit pas de notre premier plan ni de notre dernier, mais d'un élément d'une série qui, nous l'espérons, aura une incidence positive à long terme.

La période retenue pour la durée du plan, soit de 2003 à 2010, permettra d'harmoniser le processus de planification stratégique de la Sécurité maritime avec celui des autres modes du secteur d'activités de la sécurité et de la sûreté, et de répondre à l'objectif énoncé par Transports Canada dans *Droit devant – Une vision pour les transports au Canada*, selon lequel 2010 constitue l'horizon de planification de tous les modes.

Si notre plan initial mettait l'accent sur des stratégies qui ont influé sur l'organisme, le nouveau plan d'action se tourne vers l'extérieur. Il fait fond

sur la vision de la Sécurité maritime, qui commande une industrie maritime où la sécurité et la protection de l'environnement sont les priorités absolues. Notre nouveau plan met l'accent sur l'innovation et sur l'élaboration d'exigences axées sur le rendement, y compris l'élaboration d'un programme d'assurance de la qualité et d'un système de gestion de la sécurité. Il constitue également un engagement à l'égard du perfectionnement continu des systèmes d'information afin que les mécanismes de collecte des données fournissent les meilleurs renseignements possibles pour la planification et la prise de décisions en matière de sécurité. Ces initiatives favoriseront la cohérence dans l'exécution des programmes de l'ensemble de la Sécurité maritime.

La Sécurité maritime a fort à faire. Nous nous efforçons d'améliorer la sécurité en mer en mettant constamment l'accent, plus que jamais, sur les petits navires commerciaux et la réforme réglementaire. Le Programme national de formation (Sécurité maritime), qui a pour mandat d'élaborer et d'offrir des cours techniques s'adressant au personnel de la Sécurité maritime, a fait de grands progrès et lancera bientôt un programme de formation obligatoire à l'intention des nouveaux inspecteurs. Toujours à l'horizon, la Sécurité maritime adoptera un nouveau système de sécurité pour tous les navires canadiens, y compris les petits navires auparavant dispensés de l'inspection.

C'est la mise en œuvre du présent plan stratégique qui orientera le succès de ces initiatives et d'autres initiatives en cours au sein de la Sécurité maritime. Nous avons déjà réalisé des progrès considérables, entre autres en élaborant un plan d'action pour chaque objectif stratégique et en établissant des dates butoirs pour leur réalisation. Le plan sera considéré comme un document évolutif et sera mis à jour régulièrement. Il fera état de nos réalisations tout au long de notre parcours, et notre capacité d'atteindre nos objectifs sera la véritable mesure de l'efficacité de notre organisme.

Pour mettre en pratique *La prochaine vague*, nous devons unir nos efforts pour atteindre nos objectifs. Il faudra à cette fin un processus de communication, d'action et de réaction auquel participeront nos employés, les intervenants du milieu et l'ensemble de la population. Nous croyons qu'il faut concrétiser notre vision, et nous vous invitons à participer pleinement à sa réalisation.

Gerard McDonald
Directeur général, Sécurité maritime

Introduction

Le programme de la Sécurité maritime de Transports Canada joue un rôle clé dans le réseau du transport maritime canadien, en concevant et en mettant en oeuvre un cadre de sécurité pour tous les segments de l'industrie maritime au Canada et à l'étranger. Il s'acquitte de ce rôle grâce à la collaboration d'organisations partenaires comme les associations de l'industrie canadiennes et internationales, les syndicats, les groupes d'intérêts spéciaux, les établissements de formation maritime, les sociétés de classification et les ministères fédéraux et provinciaux. Le public est le bénéficiaire ultime de nos services.

L'horizon de planification du premier plan stratégique organisationnel de la Sécurité maritime établi en 1997, *Cap sur l'avenir*, s'étendait jusqu'en 2002. L'organisme a atteint bon nombre des objectifs soulignés dans ce plan, mais d'autres demeurent et de nouveaux défis voient constamment le jour. Conscient de ces défis, le Comité de la haute direction de la Sécurité maritime a élaboré un nouveau cadre de planification pour orienter la prise de décisions et l'allocation des ressources. Le cadre de planification, une fois intégré au processus de planification stratégique, permettra d'établir les liens entre nos activités, nos principaux extrants et les résultats vers lesquels nous tendons.

Le présent plan stratégique reflète la philosophie du gouvernement concernant la fonction moderne de contrôleur et constitue le fondement du programme d'amélioration de la gestion intégrée de la Sécurité maritime. Il définit l'orientation stratégique de la

Le Canada, une nation maritime

- Le Canada possède la plus grande voie navigable intérieure ouverte au transport océanique.
- En 2000, plus de 40 millions de passagers et 17 millions de véhicules ont parcouru les eaux du Canada, soit plus de 15 p. 100 du trafic mondial de traversiers.
- Le transport maritime domine les échanges commerciaux outre-mer, avec un fret annuel évalué à plus de 100 milliards de dollars.
- Plus de 75 000 petits navires commerciaux sillonnent nos eaux.
- En 2001, le secteur canadien du transport maritime a fourni des emplois directs à plus de 25 000 personnes.

Sécurité maritime de 2003 à 2010, et présente les stratégies que nous avons choisies pour remplir notre mandat dans le contexte des défis que nous devons relever. Le plan définit les objectifs de la Sécurité maritime et décrit la façon dont le programme atteindra les résultats souhaités. Nous évaluerons notre succès en fonction des objectifs atteints.

Notre rôle

Le programme de la Sécurité maritime a pour but de protéger la vie, la santé, les biens et le milieu marin et de contribuer ainsi au maintien d'un réseau de transport efficace, durable et fiable.

Le programme de la Sécurité maritime englobe toute la gamme des responsabilités touchant la sécurité des navires et la protection de l'environnement, notamment :

- l'élaboration, l'administration et la mise en application de lois nationales et internationales;
- la promotion de pratiques et de procédures sécuritaires;
- la supervision de programmes de formation à l'intention des officiers et des membres d'équipage des navires commerciaux;

- le traitement des questions de sécurité et de santé au travail (navires);
- la tenue d'un registre d'immatriculation des navires canadiens;
- la délivrance de permis pour les petits navires commerciaux;
- la supervision des questions de pilotage.

Notre vision

Notre vision décrit le milieu marin sécuritaire auquel nous aspirons par la mise en œuvre de ce plan.

La vision de la Sécurité maritime

Une industrie maritime où la sécurité et la protection de l'environnement sont les priorités absolues.

Notre mission

Notre mission décrit comment nous réaliserons notre vision, et les contributions que nous ferons en cours de route.

La mission de la Sécurité maritime

Entretenir et améliorer constamment la sécurité ainsi que la protection de la vie humaine, de la santé, des biens et du milieu marin grâce :

- à l'élaboration, au maintien et à la mise en œuvre d'un régime de réglementation efficace;
- à l'éducation et à la sensibilisation;
- à la surveillance et au contrôle d'application.

Nos valeurs

Les valeurs nous fournissent l'orientation nécessaire à l'établissement de nos priorités et à la diffusion de l'orientation stratégique de la Sécurité maritime. Nous nous engageons à gérer

nos activités et nos ressources humaines et financières en respectant les normes professionnelles et les normes d'éthique. Les valeurs de la Sécurité maritime tiennent compte de celles de Transports Canada.

- Respect :** à l'égard de nos collègues et de nos clients en étant ouverts, justes et honnêtes en ce qui a trait à toutes nos transactions.
- Professionalisme :** en misant sur l'apprentissage continu, l'approfondissement de nos connaissances spécialisées et l'innovation continue, et en travaillant consciencieusement et avec prudence sur le plan financier.
- Collaboration :** en écoutant et en communiquant ouvertement, en faisant confiance à nos collègues, nos clients, et en partageant les responsabilités et les ressources.
- Service :** en fournissant un excellent service à nos clients dans le contexte de notre engagement global envers la sécurité publique.
- Communication :** en entretenant des communications ouvertes par des rencontres en personne avec nos collègues, nos clients et nos intervenants lorsque les circonstances le permettent.

Culture de la sécurité

La Sécurité maritime a considérablement mis en valeur la culture de la sécurité dans le secteur du transport maritime en révisant le régime de réglementation, notamment en modifiant la *Loi sur la marine marchande du Canada*. En mettant continuellement l'accent sur des initiatives telles que la mise en pratique des systèmes de gestion de la sécurité et le programme d'inspection

des petits bâtiments, la Sécurité maritime sera en mesure d'assumer ses responsabilités en matière de sécurité du public et de créer une bonne culture de la sécurité, en collaboration avec ses intervenants.

Indicateurs et objectifs de sécurité

La culture en matière de sécurité au sein de la Sécurité maritime est davantage mise en valeur par notre capacité de dresser des rapports sur les indicateurs de rendement liés aux activités principales du programme. La haute direction a identifié quatre indicateurs pour lesquels l'organisme produira un

rapport tous les ans. Ces indicateurs, obtenus à partir de publications officielles de Transports Canada et du Bureau de la sécurité des transports, nous ont permis de fixer des objectifs réalistes pour l'avenir. La Sécurité maritime s'est engagée à atteindre les objectifs de sécurité suivants d'ici 2010 :

Indicateurs de sécurité	Moyenne de cinq ans (1998-2002)	Objectif visé pour 2010
Nombre de morts dans des accidents maritimes	33,8	Réduire de 20 % la moyenne de 1998-2002
Nombre de blessés dans des accidents maritimes	80,2	Réduire de 30 % la moyenne de 1998-2002
Taux d'accidents des navires commerciaux canadiens* (par 1 000 voyages)	3,8	Réduire de 20 % la moyenne de 1998-2002
Taux d'accidents des navires commerciaux étrangers* (par 1 000 voyages)	2,0	Réduire de 20 % la moyenne de 1998-2002

* Le taux d'accidents renvoie au nombre d'accidents maritimes impliquant des navires commerciaux immatriculés au Canada ou à l'étranger lors d'échanges intérieurs et internationaux, tel que signalé par le Bureau de la sécurité des transports.

Source : Bureau de la sécurité des transports du Canada, *Sommaire statistique du BST – Événements maritimes 2002*, N° de catalogue TU1-1/2002, ISBN 0-662-67170-8.

Analyse environnementale

Le fait de relever nos forces, nos occasions et nos défis tant du point de vue interne qu'externe constitue un élément important du processus de planification stratégique et jouera un rôle clé dans l'atteinte des résultats stratégiques décrits dans le présent plan.

Environnement interne

Points forts

- des employés professionnels, dévoués et expérimentés possédant des connaissances spécialisées
- un programme national évolutif de formation pour les inspecteurs
- des bases de données et une infrastructure électronique de qualité
- une très bonne réputation à l'échelle nationale et internationale
- une bonne équipe de gestion
- des communications efficaces au sein du programme
- des gestionnaires et des employés habilités

Défis

- des défis continus au chapitre du recrutement et du maintien en poste en raison d'une combinaison de facteurs démographiques et techniques
- l'obligation d'atteindre les objectifs du programme et d'établir de nouveaux systèmes pour le programme avec des ressources limitées
- une charge de travail accrue en raison de nouvelles initiatives dans des secteurs tels que la sécurité des petits bâtiments
- la nécessité d'uniformiser davantage les politiques et les procédures
- les nouvelles technologies et les nouveaux processus créent des exigences nouvelles au chapitre de la formation et de l'apprentissage

Environnement externe

Possibilités

- sensibilisation accrue à l'environnement et promotion de la protection de l'environnement par d'autres organismes
- changements technologiques se traduisant par des navires plus sécuritaires
- niveaux de compétence supérieurs dans l'industrie nationale et internationale
- coopération internationale accrue qui s'appuie sur des ententes et conventions de l'Organisation maritime internationale et de l'Organisation internationale du Travail
- règlements exigeant le renouvellement des brevets et certificats des officiers et des membres d'équipage
- collaborer avec le Bureau de la sécurité des transports afin de déterminer dans quels secteurs on pourrait améliorer la sécurité
- plus grande transparence de l'industrie (contrôle par l'État du port; sociétés de classification, associations représentant l'industrie)
- soutien de l'industrie à l'égard de règlements et de normes adéquats (participation plus active, possibilité d'auto-inspection)
- profil rehaussé pour les navires à passagers et appui au développement du tourisme
- communication accrue au sein de l'industrie
- meilleure compréhension, par l'industrie, des stratégies de prévention et des systèmes de gestion de la sécurité
- mesures de sûreté qui accélèrent le développement de procédures de navigation plus sécuritaires et de systèmes de sécurité (p. ex., le Système automatisé d'identification et le Système mondial de détresse et de sécurité en mer)

Défis

- les répercussions des nouvelles technologies sur les exigences relatives à la formation des gens de mer
- la santé économique de l'industrie maritime et ses répercussions éventuelles sur la sécurité
- la complexité de l'industrie du transport maritime, y compris ses diverses organisations et ses divers types d'activités
- la configuration changeante de l'industrie du transport maritime – y compris les dispositions complexes relatives à la propriété et à la gestion des équipages – engendre des opérations de surveillance de la sécurité tout aussi complexes
- la participation de multiples ministères du gouvernement fédéral relativement aux questions d'ordre maritime nécessite toujours une coordination appropriée pour maximiser les avantages
- les répercussions du réchauffement global de la planète et d'autres facteurs environnementaux sur les questions de sécurité maritime telles que la pollution marine
- la menace potentielle que représente le terrorisme pour l'industrie maritime et les répercussions des mesures de sûreté sur les enjeux touchant la sécurité des navires et des équipages de navires

Objectifs stratégiques et résultats

L'examen de ces facteurs environnementaux internes et externes renforce le processus de planification en identifiant les problèmes qui doivent être résolus afin d'optimiser les efforts pour atteindre nos buts. Ces problèmes vont constituer le fondement de nos objectifs stratégiques, qui donnent l'orientation des activités futures du programme.

Afin de rationaliser le processus de planification, nos objectifs stratégiques sont groupés dans les quatre secteurs d'activités principaux qui forment le programme de la Sécurité maritime. Ces secteurs d'activités sont la conformité et le contrôle d'application; l'éducation et la sensibilisation; la gestion du programme; et le régime de réglementation.

Ils reflètent le cadre de mesure du rendement et permettent de fixer plus facilement les buts et objectifs en matière de surveillance et d'évaluation à partir d'indicateurs de rendement clairement définis. Ils favorisent également une planification cohérente pour l'ensemble de l'organisme.

Des objectifs stratégiques ont été établis et des activités précises ont été élaborées pour chacun des quatre secteurs d'activités principaux. Les activités sont principalement des initiatives à court terme et déterminent la façon dont la Sécurité maritime prévoit atteindre ses objectifs stratégiques au cours des prochaines années. Elles seront mises à jour régulièrement et feront partie d'un processus de planification intégré et permanent.

Secteur d'activités | Conformité et contrôle d'application

Objectif stratégique	Activité
<ul style="list-style-type: none"> Établir un régime d'inspection fondé sur le risque 	<ul style="list-style-type: none"> Parfaire le Système de rapports d'inspection des navires Élaborer un programme d'observation et de contrôle d'application pour les petits bâtiments de moins de 15 tonneaux de jauge brute Élaborer et mettre en œuvre le Système d'inspection des petits bâtiments Analyser de façon continue les données des rapports annuels au Comité de la haute direction Fournir de la rétroaction à l'industrie et aux inspecteurs Élaborer une philosophie d'observation appropriée et raisonnable pour les divers secteurs de l'industrie
<ul style="list-style-type: none"> Perfectionner les compétences pertinentes des inspecteurs, des membres d'équipage et des exploitants en leur offrant une formation adéquate 	<ul style="list-style-type: none"> Offrir aux inspecteurs une formation pour les petits navires Évaluer les programmes et les normes de formation approuvés Éduquer le public et diffuser de l'information
<ul style="list-style-type: none"> Déléguer la responsabilité en matière d'inspection 	<ul style="list-style-type: none"> Achever la mise en œuvre d'un régime de surveillance Mettre en œuvre un système de production de rapports Élaborer un régime de vérification Maintenir des ententes d'observation avec les sociétés de classification Examiner le régime d'inspection Étudier les possibilités d'une plus grande délégation
<ul style="list-style-type: none"> Améliorer davantage le régime de prévention de la pollution 	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser la surveillance et les contrôles de conformité S'efforcer d'accroître les sanctions Examiner de nouvelles stratégies de conformité Appuyer des initiatives internationales

Résultat

Plus grande conformité aux exigences du programme de la Sécurité maritime et meilleure compréhension de son exécution.

Objectifs stratégiques et résultats

Secteur d'activités | Éducation et sensibilisation

Objectif stratégique	Activité
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan d'éducation et de sensibilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer un répertoire des initiatives existantes Former des groupes de travail en recourant à l'expérience de l'administration centrale et des régions Rédiger des plans de communication et d'éducation Présenter les plans au Comité de la haute direction pour approbation Mettre en œuvre les plans Assurer une surveillance des plans Examiner et améliorer les plans
<ul style="list-style-type: none"> Inciter les principaux intervenants à intensifier les communications dans leurs secteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les principaux intervenants, par programme Créer une base de données nationale des intervenants Obtenir l'engagement des principaux intervenants Établir des partenariats ou les améliorer
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des plans d'apprentissage et de sensibilisation propres au programme 	<ul style="list-style-type: none"> Former des groupes de travail Élaborer des stratégies et des plans d'action, et inclure les principaux intervenants Mettre en œuvre les plans Assurer une surveillance des plans Examiner et améliorer les plans

Résultat

Sensibilisation accrue aux pratiques maritimes sécuritaires et respectueuses de l'environnement.

Objectifs stratégiques et résultats

Secteur d'activités | Gestion du programme

Objectif stratégique	Activité
<ul style="list-style-type: none"> Établir de bonnes communications internes 	<ul style="list-style-type: none"> Tenir des réunions régulières du personnel Tenir des réunions nationales des gestionnaires Tenir des réunions nationales des inspecteurs Organiser des séances d'information pour le personnel de l'administration centrale Fournir des mises à jour régionales et internationales par voie électronique Améliorer les outils de communication (p. ex., bibliothèque virtuelle, examnet, inspectornet) Tenir des séances d'information régulières (régionales, interrégionales et nationales) Organiser des séances de planification régulières Mettre en œuvre un plan de communication pour évaluer les progrès par rapport aux objectifs stratégiques et aux activités connexes
<ul style="list-style-type: none"> Effectuer un examen exhaustif du secteur de service 	<ul style="list-style-type: none"> Établir le mandat Recueillir des données et les analyser Élaborer des normes relatives aux niveaux de service et mettre en évidence les besoins en ressources
<ul style="list-style-type: none"> Établir un cadre de planification intégré 	<ul style="list-style-type: none"> Terminer l'élaboration des mesures du rendement Mettre en œuvre des systèmes pour la collecte de données et la production de rapports Mettre en œuvre le Système national de rapport d'emploi du temps et d'activités du personnel
<ul style="list-style-type: none"> Établir un programme national d'assurance de la qualité 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en application le Système de gestion de la Sécurité maritime en direct Élaborer des politiques et des procédures Mettre en œuvre des programmes régionaux d'assurance de la qualité Élaborer un programme de vérification interne

Objectifs stratégiques et résultats

Secteur d'activités | Gestion du programme (suite)

Objectif stratégique	Activité
<ul style="list-style-type: none"> Établir un programme national de formation officiel à l'intention des inspecteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Doter le poste de gestionnaire du Programme national de formation Établir et mettre en œuvre une politique de formation officielle Finaliser le document sur les rôles et responsabilités Approuver le programme de formation obligatoire Établir un financement permanent pour le programme Élaborer le programme d'études Élaborer une base de données sur la formation
<ul style="list-style-type: none"> Miser sur les points forts de l'organisme en matière de ressources humaines 	<ul style="list-style-type: none"> Offrir au personnel des possibilités d'apprentissage continu Appuyer le renouvellement de l'effectif par l'établissement de plans de planification de la relève et de programmes d'encadrement Élaborer des solutions pour le transfert des connaissances Établir des buts et des objectifs avec le personnel Consolider les plans régionaux des ressources humaines pour examen par le Comité de la haute direction de la Sécurité maritime Élaborer des outils et des systèmes pour appuyer la vérification et les autres méthodes d'inspection Perfectionner les compétences et élaborer des outils pour continuer à promouvoir l'évolution du rôle d'inspection (p. ex., vérification, délégation)
<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une stratégie globale pour la gestion de l'information et la technologie de l'information 	<ul style="list-style-type: none"> Préparer une analyse de la situation faisant ressortir les systèmes nouveaux et existants Examiner les priorités pour le développement de systèmes (Comité de la haute direction de la Sécurité maritime)

Résultat

Programme de la Sécurité maritime établi et géré de manière responsable de façon à atteindre un rendement optimal avec les ressources attribuées.

Objectifs stratégiques et résultats

Secteur d'activités	Régime de réglementation
Objectif stratégique	Activité
<ul style="list-style-type: none"> Préparer une vaste stratégie à l'appui de la réforme de la réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une stratégie de gestion du changement Élaborer un plan de consultation Intégrer la réforme aux processus nationaux et régionaux du Conseil consultatif maritime canadien
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en vigueur la <i>Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada</i> en élaborant la réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> Formuler la portée Élaborer un plan de réforme de la réglementation comprenant des calendriers révisés Rédiger des documents de travail pour chaque règlement proposé Rédiger et publier les nouveaux règlements Mettre en vigueur la <i>Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada</i>, et la réglementation connexe
<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre le régime de réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> Fournir ce qui suit à l'interne : <ul style="list-style-type: none"> orientation formation nouveaux outils publicité Fournir ce qui suit à l'externe : <ul style="list-style-type: none"> orientation séminaires publicité champions de l'industrie
<ul style="list-style-type: none"> Parfaire les règlements 	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer les règlements révisés lors du volet II de la réforme de la réglementation Entreprendre l'amélioration opérationnelle de la réglementation Modifier la réglementation, au besoin
<ul style="list-style-type: none"> Aider les administrations de pilotage à élaborer un régime de réglementation moderne et efficace pour le pilotage 	<ul style="list-style-type: none"> Donner suite aux recommandations issues de l'<i>Examen ministériel des questions de pilotage demeurées en suspens</i> auxquelles on n'a pas répondu Ajuster progressivement la réglementation au besoin Tenter de résoudre les causes de préoccupation encore présentes dans le régime

Résultat

Un régime de réglementation moderne et rationalisé s'appliquant à l'industrie maritime.

Obtenir des résultats

La Sécurité maritime s'est engagée à utiliser des résultats basés sur la mesure du rendement et a adopté un modèle logique qui respecte le modèle de résultats de Transports Canada. (Un modèle logique est une carte qui explique les liens entre nos activités, les extrants principaux et les résultats attendus. Il fournit un cadre pour établir une série ciblée d'indicateurs de résultats et constitue un moyen de se concentrer sur l'atteinte des résultats plutôt que sur les intrants et les extrants.)

Le modèle logique de la Sécurité maritime est présenté au tableau 1. Les principaux éléments du modèle sont décrits ci-dessous.

- **Secteur d'activités** : Il s'agit des éléments essentiels aux affaires de la Sécurité maritime. Les activités ne sont pas censées être liées à une fonction particulière. Bien que la plupart des fonctions peuvent correspondre principalement à une activité, il est possible que certaines correspondent à plusieurs secteurs d'activités.
- **Extrants principaux** : Il s'agit des produits ou des services primaires fournis dans chaque secteur d'activités. Ces résultats ne sont pas exhaustifs, mais ont pour but de clarifier la portée de ce secteur d'activités.
- **Résultats immédiats (catégorie I)** : Il s'agit des résultats pour lesquels les gestionnaires de la Sécurité maritime peuvent être tenus responsables. Les indicateurs associés portent sur ce qui a été exécuté et le mode d'exécution.
- **Résultats intermédiaires (catégorie II)** : Il s'agit des résultats sur lesquels les gestionnaires de la Sécurité maritime ont une influence directe. Les indicateurs associés reflètent comment, le cas échéant, les activités facilitent les changements de comportement qui sont censés améliorer la situation.
- **Résultats définitifs (catégorie III)** : Il s'agit des résultats sur lesquels les gestionnaires de la Sécurité maritime ont une influence indirecte. Les indicateurs associés mesurent les changements dans l'état final désiré.

Bien que le modèle précise les liens entre les activités et leurs résultats, il est important de comprendre la nature de ces liens. En particulier, bien qu'il y ait un lien direct entre les activités, les extrants et les résultats immédiats, les liens entre ces éléments et les résultats intermédiaires et les résultats définitifs ne sont pas nécessairement directs. Ce n'est qu'en menant à bien toutes les activités du programme de la Sécurité maritime qu'il nous sera possible d'atteindre les résultats intermédiaires et définitifs.

Le plan stratégique n'est pas un plan d'action ni un plan de travail, mais plutôt un schéma visant à établir une orientation. Des plans d'action particuliers, dont on a fixé l'échéance, découleront de chaque activité recensée. Ces plans seront mis à jour chaque année et seront utilisés pour l'élaboration des ententes sur le rendement et le plan des secteurs de service.

On mettra également un plan de communication en place afin de veiller à ce que les employés de la Sécurité maritime soient tenus informés des progrès réalisés dans chaque activité recensée. La Sécurité maritime s'engage à atteindre des résultats et le plan stratégique sera révisé au besoin pour refléter le changement des priorités et pour garantir que les ressources du programme sont utilisées de la manière la plus efficace et la plus efficiente.

Tableau 1 – Modèle logique de la Sécurité maritime

